FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Dimanche 26 Octobre 1919

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

LE RESEAU DU NORD reprend ses transports

Ce que nous a déclaré la Direction de la Compagnie

La gêne occasionnée dans notre région par la fermeture du réseau du Nord va-t-elle prendre fin ?

Il est permis de l'espérer. En tous cas, une amélioration sensible est certaine, puisque les expéditions à l'intérieur du réseau du Nord viennent d'être reprises depuis quelques jours.

Voici ce que l'on nous a déclaré à la Direction de la Compagnie :

« **Des instructions ont été données, à la date du 22 octobre, pour que les envois de toutes provenances pour toutes destinations sur l'étendue de notre réseau, du moins, soient reprises sans délai.**

» Nous voulons prouver que nous faisons les plus grands efforts pour seconder l'admirable initiative de l'industrie et du commerce du Nord.

» Certes, notre situation n'est pas encore satisfaisante. Notre réseau a dû faire face, dès les premiers mois de la libération, à des nécessités de transports qui dépassaient de beaucoup nos moyens. Au fur et à mesure de la reconstitution de nos lignes — et nous avions deux mille kilomètres de voies à rétablir — nous les avons livrés à l'exploitation.

» Après le coup dur de la guerre, nous avons dû supporter le choc de la reconstitution : transports des services des Régions Libérées, de la Reconstitution industrielle, du Ravitaillement civil et militaire, des mobiliers de réfugiés, des services agricoles, etc.

» Ajoutez à cela une partie des convois de démobilisation, les mouvements des troupes anglaises, les retours de matériel militaire, etc.

» Il fallait la capacité de résistance du personnel du Nord pour soutenir un pareil labeur, après les fatigues de la guerre, sur un réseau tout entier situé dans la zone des armées et dont les installations principales avaient été presque toutes anéanties.

» La surabondance des expéditions faites sur le Nord a eu malheureusement comme conséquence d'engorger nos gares en quelques semaines. Les destinataires, dépourvus de moyens de locomotion sur routes, n'ont pas pu prendre livraison en temps de tout ce qui leur était envoyé. Les grands centres comme Lille, Roubaix, Valenciennes, Arras, etc., ont été encombrés de matériel, immobilisés par une crise très grave de déchargement.

» Nous avons eu en septembre 117.000 wagons sur notre réseau, plus 20.000 wagons nécessitant des réparations. C'était le « bouchon » complet. Si pénible qu'ait été pour nous cette mesure, nous avons dû recourir à la fermeture du réseau.

» Avec des machines de secours empruntées à d'autres compagnies, nous nous sommes livrés à un travail intensif de dégorgement des gares. Nous rendons hommage à la bonne volonté du public, qui a activé ses déchargements, parce qu'il a compris que, malgré notre désir d'assurer le maximum de service possible, nous étions dans un terrible embarras.

» Mais nous commençons à respirer un peu...

» — Qu'allez-vous faire ?

» — Nous rouvrons nos gares au trafic intérieur du réseau ; nous avons encore beaucoup trop de wagons chargés pour accepter les expéditions des autres réseaux, sauf pour les services publics ou pour des cas exceptionnels, mais de Paris à Lille, ou Dunkerque à Valenciennes, etc., les transports sont repris dès à présent.

» Notre réseau, ne l'oubliez pas, a la charge essentielle des transports de charbons. Nous faisons 36 trains de charbon, en moyenne, par jour et, grâce à cela, nous avons évacué la moitié du stock qui était sur le carreau des mines du Pas-de-Calais en trois semaines, tout en assurant le départ de l'extraction quotidienne. Les expéditions vers Lille et sa régions sont de 7 à 8 trains de 600 tonnes par jour.

» De Dunkerque, nous effectuons d'importants transports de sucre, de farine, etc.

» Le réseau ne chôme pas, croyez-le bien !

» — Ne pouvez-vous pas faciliter les déchargements dans les gares par des installations supplémentaires ?

» — Nous nous en occupons. Nous allons, notamment, créer à Saint-Sauveur des quais supplémentaires de débord et nous voulons développer les moyens mécaniques (installations de grues, etc.)

» Dans quelques semaines, nous aurons rouvert complètement notre réseau au trafic extérieur, mais nous n'avons pas voulu attendre plus longtemps pour donner à nos clients du Nord des possibilités de transports intérieurs qui leur sont nécessaires pour travailler. »

Voilà une nouvelle qui réjouira notre région, où le manque de matières premières menaçait d'entraîner des chômages ; l'effort considérable accompli jusqu'ici par le réseau du Nord est un garant de ses bonnes intentions.

Mais la réouverture des gares est une certitude qui vaut mieux encore !

Le Congrès Départemental de la Fédération Républicaine du Nord

Nous avons reçu la note suivante :

Il est rappelé à MM. les Délégués départementaux que le Congrès pour la désignation des candidats aux élections législatives se réunira dimanche 26 octobre, **à 10 h. 1/2 précises du matin, Hôtel de l'Europe, rue Basse, à Lille.**

Pierre Lenoir a été fusillé hier

PARALYSÉ PAR LA PEUR DE LA MORT IL FUT PORTÉ JUSQU'AU POTEAU D'EXÉCUTION

Paris, 24 octobre. — Pierre Lenoir a été exécuté ce matin à Vincennes. On se souvient que Lenoir avait été condamné à mort par le troisième Conseil de guerre du gouvernement militaire de Paris, le 6 mai dernier, pour intelligences avec l'ennemi.

Son crime

Les charges relevées contre lui établissaient qu'en pleine guerre, Pierre Lenoir avait, de complicité avec l'avoué Guillaume Desouches, reçu dix millions de l'industriel suisse Arthur Scholler, qui, lui-même, les avait reçus de l'Allemagne. Il avait accepté cet argent pour faire, dans un journal français, la campagne économique et financière que les bailleurs de fonds lui dictaient, non après la guerre, mais pendant les hostilités, comme l'indiquent les termes du contrat Scholler, daté du 7 juin 1915.

Guillaume Desoucches avait été condamné à cinq ans de prison.

Après avoir usé successivement de tous les recours permis par la loi, il avait été décidé que son exécution aurait lieu le 19 septembre dernier. Le matin de ce jour, alors qu'on venait le réveiller pour le conduire à Vincennes, Lenoir se déclara prêt à faire des révélations importantes. Il fut décidé de surseoir à l'exécution.

On se souvient que la commission de revision, saisie de l'incident, décida, après avoir examiné les déclarations faites in extremis par le condamné, qu'il n'y avait pas lieu de reviser le procès. Un nouveau recours en grâce auprès du président de la République, introduit par Me de Mollène, le défenseur de Pierre Lenoir, n'ayant pas été admis par le chef de l'Etat, la justice militaire suivit son cours.

L'exécution de Pierre Lenoir, annoncée dans la nuit, a mené peu de curieux aux abords de la prison de la Santé.

La peur de la mort

Seuls, quelques journalistes sont présents. A 4 h. 50, dans le petit jour, une voiture automobile arrive à la porte de la prison. De cette dernière, descendent aussitôt le commandant Schaeffer, représentant de la place de Paris, et deux officiers d'ordonnance; arrivent ensuite le commandant Abert, rapporteur près le troisième Conseil de guerre, le commandant Jullien, M. Thibault, greffier; puis Me de Mollène, défenseur de Lenoir, et son secrétaire, Me Auvillain, avec MM. Roubinovitch, Paul Socquet et Sucard; M. Martin, chef adjoint de la police judiciaire; M. Faralicq, commissaire adjoint à la police judiciaire, et le docteur Marklin, médecin de la Santé. Ce dernier interrogé sur Lenoir, déclare que ce dernier était plutôt paralysé par la peur que par la maladie.

A son réveil Lenoir proteste

Pierre Lenoir est éveillé à 5 heures 15.

Conformément à la décision prise hier au sous-secrétariat d'Etat de la justice militaire, cinq médecins légistes, docteurs Socquet, Sucard, Paul, Roubinovitch et Marcklin se trouvent dans la cellule de Pierre Lenoir lorsque le commandant Julien annonce au condamné à mort que son recours en grâce est rejeté. Le condamné, qu'on avait dû aider à s'habiller, fit sa déclaration en se tenant debout au pied de son lit. Il parla d'une voix saccadée et en mettant un long intervalle entre les mots. La déclaration ne dura pas moins d'un quart d'heure. Il rappela les circonstances de son procès et protesta une fois de plus de son innocence.

« J'ai demandé, dit-il, qu'une enquête soit faite; elle n'a été faite que très sommairement.

» J'ai également demandé à être confronté avec M. Caillaux; cette confrontation n'a pas eu lieu. Je jure que je suis innocent. Les Français de demain connaîtront les Français d'aujourd'hui »

Lenoir était en ce moment dans un état d'extrême émotion; toutefois, il a pu signer la déclaration qu'il venait de faire et qu'avait enregistré le capitaine Thibault.

Puis il s'est assis sur son lit. Me de Mollène prit alors la parole et demanda avec force, qu'une expertise médico-légale fut pratiquée, tant au point de vue moral qu'au point de vue pathologique, afin de constater l'état actuel du condamné avec l'état dans lequel il se trouvait le 19 septembre.

« Il est impossible, s'écria-t-il, que l'on exécute un malade. ».

Malgré les protestations du défenseur, Pierre Lenoir fut porté au greffe où il signa sa levée d'écrou.

Les commandants Julien et Abert eurent ensuite un long entretien avec le général Berdoulat. Il fut décidé de ne pas procéder à un examen médical.

Au poteau

Devant le greffe attend une grande limousine. Lenoir y monte, poussé par deux ou trois gardiens. Il est 6 h. 18. Mes de Mollène, Auvillain et le médecin de la prison prennent place auprès de lui. Le teint de Lenoir est blême. Il tient la tête en arrière et les yeux sont mi-clos.

Trois gendarmes se placent près de Lenoir, dans la limousine, et le cortège, accompagné de six automobiles, prend la direction de Vincennes par le boulevard Saint-Marcel, le boulevard de l'Hôpital, le pont d'Austerlitz, le boulevard Diderot, la place de la Nation, le cours de Vincennes. Le cortège gagne rapidement les lieux de l'exécution.

Voici les fortifications et l'on aperçoit bientôt se dessinant dans la pénombre matinale une masse sombre : le fort de Vincennes.

A Vincennes, toutes les dispositions ont été prises pour l'exécution. A 5 heures 45 arrive M. Raux, préfet de police.

A 6 heures, le service d'ordre, fourni par un peloton du 10e dragons, a pris position à l'entrée de l'allée conduisant à la Caponnière.

Une voiture d'ambulance de l'hôpital Bésin, où ont pris place les médecins de l'hôpital, les infirmiers et la bière, arrive par un temps légèrement brumeux.

A 6 heures 30, sortent du fort les voitures: celle de Lenoir est escortée d'un peloton du 13e d'artillerie. Dans d'autres voitures ont pris place le préfet de police, le général Berdoulat, le commandant Bourgeois, major de la garnison de Vincennes, les commandant Julien et Abert, Mes de Mollène et Auvillain, les docteurs Socquet, Roubinovitch, l'abbé Geispitz.

Le cortège se dirige vers la Caponnière, dont les portes sont sévèrement gardées.

Quelques curieux sont arrêtés pour assister au défilé des voitures. Brusquement, celles-ci s'arrêtent. On est arrivé sur le terrain d'exécution. Une bande de gazon où un poteau a été planté dans le sol. Un peloton est fourni par le 26e bataillon de chasseurs à pied. Il attend les ordres du chef d'escadron Bride, du 83e d'artillerie.

Fusillé assis

Un service d'ordre, composé d'un détachement de tous les corps de troupes, est là également.

Pour conduire le condamné au poteau, on a dû l'asseoir sur une chaise. Il se laisse bander les yeux. Cependant le commandant Abert lit la sentence du Conseil de guerre, condamnant Lenoir à mort. La lecture finie, il se retire à l'écart.

Quelques mots sont prononcés, le commandant Bride abat son sabre. Un crépitement sec retentit, suivi d'une dernière détonation, qui est le coup de grâce donné par un des officiers du 6e dragons. Il est exactement 7 heures 04.

Les médecins s'avancent et constatent le décès.

Le corps a été transpercé en maints endroits; le dossier de la chaise a été emporté par les balles.

Les troupes défilent. Aussitôt après, le corps est mis en bière et transporté au cimetière de Vincennes, où a eu lieu l'inhumation. Les autorités ayant assisté à l'exécution, rentrent au fort où est rédigé un procès-verbal.

La protestation du défenseur

Interviewé ce matin, Me de Mollène a tenu à préciser le sens de la protestation qu'il a fait entendre dans la cellule du condamné ; il se plaint des irrégularités commises dans le procès et du refus qui lui a été fait de joindre l'affaire à celle de M. Caillaux, la façon dont on s'est écarté du tableau pour composer le troisième Conseil de guerre et le conseil de revision, qu'il n'admettait pas que Lenoir n'ait pas été confronté avec Caillaux. Que l'on appliquait l'article 205 du Code de justice militaire à des tractations d'ordre commercial, de n'avoir pas obtenu la communication entière du dossier de M. Pérès.

Me de Mollène termine en se plaignant que l'on ait pas cru devoir procéder, malgré la présence de cinq médecins, à l'examen médical qu'il avait demandé.

Des incidents

Les journaux signalent un léger incident qui a marqué l'exécution de Pierre Lenoir.

Trois journalistes ayant commis l'imprudence de se risquer dans la zone militaire interdite ont été appréhendés par des agents qui s'y trouvaient. Ils durent aller s'expliquer à la Place. L'un d'eux tenta en vain de s'échapper à la surveillance, dans le seul but de s'acquitter de sa mission professionnelle.

Nos trois confrères ont, du reste, bientôt été remis en liberté non sans avoir été photographiés par l'opérateur d'un journal illustré.

Dans la foule qui attendait, placée dans le brouillard matinal, l'arrivée de Lenoir auprès du donjon de Vincennes, des plaisanteries plutôt macabres et irrespectueuses furent dites de temps à autre. Il est vrai que parmi ces curieux, bien peu croyaient à l'exécution de Lenoir pour ce matin.

LA GRÈVE DU BATIMENT

Aux Secrétaires des Syndicats ouvriers du Nord

La grève du Bâtiment dans le Nord, soit pour vous être d'une indication utile, c'est avec insistance que depuis février 1919, les syndicats ouvriers du Bâtiment, des T. P. U., précédés du Nivellement du sol, furent traités. Malgré toute la patience manifestée, l'attitude préfectorale pousse à l'énervement les tempéraments les plus calmes.

Insidieusement, mercredi et jeudi, sous la dictée préfectorale, les fonctionnaires ont donné, par la voie des journaux, des communiqués établissant des bordereaux de salaires qui ne correspondent pas aux cours indispensables du coût de l'existence. Les échelles de salaires varient suivant les intentions qui n'ont qu'un but : diviser pour provoquer les conflits.

Notre discipline a toujours présidé aux dépôts des revendications légitimes par les syndicats ouvriers. Personne ne peut le nier ; notre département n'a jamais subi de chaos irréfléchis ; toujours, par la pratique des choses, méthodiquement, préventivement, nos interventions furent appréciées non seulement par les industriels et commerçants, mais aussi par les administrations préfectorales précédentes.

Que ce fût M. Vincent ou M. Trépont, toujours, à la vue de tous, ces Messieurs firent appel aux dirigeants du mouvement ouvrier pour concilier les choses et permettre d'éviter à nos industries les effets d'un cataclysme.

Aujourd'hui, dans le Nord, c'est dictatorialement qu'on agit. Rien ne m'étonne à cela ; les renseignements que nous possédons nous montrent notre Préfet actuel antipathique dans le Cher, comme dans d'autres départements où sa rupture avec les Conseils généraux était connue de tous dans les périodes de tractations politiques.

Nous ne voulons pas être dupes. S'il plaît à d'aucuns d'obéir à cet homme considéré comme un maître en tractations, nous ne voulons point que le mouvement ouvrier en subisse les conséquences et aille à la dérive.

C'en est assez !

Vous avez lu une déclaration au cours de laquelle on parle de bolchevisme. Cette déclaration fut publiée à la même heure que les Commissions mixtes délibéraient sur les revendications ouvrières à présenter ; les délégués des syndicats ainsi réunis ne préparaient qu'un semède de conciliation en vue d'harmoniser le travail, les salaires pour tous les départements libérés. La réponse s'est fait de suite connaître.

Notre charte du travail est loin de provoquer une désorganisation. **Elle veut de l'ordre, de la méthode, de la pratique, de la production, elle veut que subsiste l'organisation du travail avec des directives d'équité et que disparaissent la théorie de corruption et les privilèges.**

Nous voulons qu'au travers des services de la rue Saint-Bernard, qu'aux reflets des vitraux jaillisse la lumière qui nous guidera vers une meilleure conception de la production. Nous l'affirmons hautement : la confiance régnait envers des directeurs de service en 1918, ils avaient fait leurs preuves dans le Nord bien antérieurement à cette époque. Il a fallu déplacer des tiers qui ont suivi des hommes dans tous leurs déplacements pour mieux préparer le guet-à-pens néfaste à la bonne harmonie dans notre département. A nous donc d'exiger plus de dignité.

Secrétaires, avisez vos groupements. La grève générale du Bâtiment peut nous mener à de lourds sacrifices. **Tous pour un, Un pour tous !** Telle est notre devise.

A vous, secrétaires du Bâtiment, tous du Nord, de suite, je vous conseille une réunion commune envue d'envisager l'intervention en haut lieu. Si cette intervention échoue, nous pourrons alors envisager d'autres moyens plus efficaces, chacun dans vos milieux. Les Conseils d'administrations peuvent montrer leur devoir à ceux qui semblent fléchir vers des combinaisons qui ne sont point suffisamment explicites, et dites-leur bien : **Pendant la guerre, en France libre, vous n'avez cessé d'énorgueillir la classe ouvrière, aujourd'hui pour des fins utiles à des combinaisons dangereuses, vous mettez en doute notre bonne foi et voulez agiter ce grand mot dont vous ignorez l'origine et la valeur : « Le Bolchevisme ».** Nous voulons du travail, nous voulons produire, nous voulons une existence meilleure, vous n'avez rien fait contre la vie chère, si ce n'est qu'applaudir à la constitution de commissions pour la taxation, ce qui est inopérant puisque provoquant la raréfaction des produits. Donc, nous réprouvons ce système.

Conséquemment, votre action peut amener à brève échéance la fin du conflit, ou alors, dans la négative ?... Nous verrons !!

Le Secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers :

Ch. SAINT-VENANT.

Au Conseil Général du Nord

Sur la proposition de Saint-Venant, l'Assemblée départementale est unanime à réclamer la prompte intervention du Gouvernement pour l'unification des salaires des travailleurs du Bâtiment.

D'autres vœux de Conseillers socialistes sont également adoptés.

La reconstitution mobilière de la salle des séances est achevée. Des bureaux en chêne flambant neuf ont remplacé les rudimentaires pupitres d'écoles ; les peintures murales ont été lavées, restaurées. Les traces du bombardement et de l'invasion ne sont plus visibles et nos honorables siègent sur des fauteuils dont seraient jaloux des ministres ! Les fenêtres sont décorées de larges lambrequins d'un beau vert d'espérance do blé de satinette jaune et le buste de la République, lavé à grande eaux, se dresse rutilant dans un frais décor de théâtre.

Un gros œil-de-bœuf, trouant de sa blancheur vitreuse la tribune officielle, indique que la séance s'ouvre avec près d'une heure de retard.

M. Vancauwenberghe préside, flanqué du Préfet et de M. Buissart, secrétaire. Une trentaine de conseillers sont présents. Nous notons au hasard : Saint-Venant, Plet, Couteaux, Briffaut, Ch. Valentin, Delory, Verdavainc, Cathelotte, Parsy, Hentgès, H. Debève, Rémy, Lebas, Lorthioir ; MM. Coquelle, Barrois-Brame, Scrive, Ghestem, Le Glay, Davaine, Pouillard, Lecut, Bonnet, Bourdon, Petit, J. Debève, Morael, Prouvier, Denolon, Macarez.

M. Vancauwenberghe appuie la réclamation des agents de police de Lille au sujet de la retenue que l'Etat veut leur faire subir sur les avances reçues en France non occupée : « Il est évident, dit le Président, que ces agents ne peuvent payer ces sommes qui leur sont réclamées. »

Un rapport va être établi et la question reviendra devant le Conseil.

Sur la proposition du Président, le Conseil émet le vœu que de sensibles améliorations soient apportées au Service téléphonique, indispensable à la reprise des affaires commerciales. « Il faut parfois attendre plusieurs heures pour obtenir la communication de Lille à Paris ou réciproquement. Il n'est pas admissible qu'une telle situation se prolonge, un an après l'armistice. »

« On nous avait promis un câble, dit M. BARROIS-BRAME, et nous l'attendons toujours. Nous y avons droit et devons insister pour l'obtenir ».

L'Assemblée est de cet avis et demande que les Chambres de Commerce soient consultées par l'Administration des Postes pour l'installation des lignes téléphoniques.

Un vœu de M. Clayes, tendant au démantèlement de Bergues, est adopté sans opposition.

Un vœu de M. Le Glay, demandant que tous les sièges de Justice de paix soient conservés tels qu'ils existent aujourd'hui recueille une approbation unanime.

La Grève du Bâtiment

UN VŒU DE SAINT-VENANT

SAINT-VENANT dépose le vœu suivant et en demande l'urgence :

« Etant donné la situation spéciale créée aux travailleurs et entrepreneurs du Nord, du fait des variations dans les bordereaux des salaires, le soussigné émet le vœu que l'administration unifie les salaires dans tous les départements libérés et demande l'intervention immédiate des Ministères dans le sens indiqué.

» J'ajoute que les Ministres, dans l'intérêt général, doivent d'urgence réunir des représentants des Fédérations Nationales d'industries des syndicats ouvriers ; des représentants des syndicats intéressés et des Unions départementales de syndicats ouvriers. »

Sentant le terrain peu propice à la défensive, M. le Préfet n'oppose aucune objection et, contre toute attente, se rallie au vœu de Saint-Venant, qui est adopté à l'unanimité.

Les Avances aux Fonctionnaires

Le vœu suivant, déposé par SAINT-VENANT, est renvoyé au bureau compétent et nul doute qu'il sera rapporté avec avis favorable :

« Considérant l'impossibilité dans laquelle se trouvent de nombreux fonctionnaires de rembourser les avances faites pendant la durée des hostilités et que beaucoup d'entre eux sont dans la situation d'attente du paiement dû par l'Etat d'allocations diverses aux femmes et enfants, le soussigné émet le vœu : 1° qu'arrêt soit ordonné du remboursement des avances ; 2° Qu'il soit procédé au paiement des mandats arriérés ; 3° Que soient accordées les allocations militaires et indemnités diverses aux femmes des fonctionnaires. »

Les Allocations militaires

REMY dépose le vœu suivant, que le Conseil adopte sans opposition :

« Considérant qu'un grand nombre de veuves et d'ascendants « des Morts pour la France » des régions libérées n'ont pu faire établir leur dossier de pension ou l'on fait établir tardivement, par suite du manque de pièces ou faute de renseignements ; — Que la substitution de l'état de Paix à l'état de Guerre va entraîner la suppression des allocations militaires qui leur sont attribuées ; — le Conseiller émet le vœu que le régime des Allocations militaires soit prolongé, pour les familles des « Morts pour la France », jusqu'au jour où la pension leur sera payée. »

Les Soldats des Régions libérées

REMY présente cet autre vœu, qui est également voté sans opposition :

« Considérant que les soldats des classes 1918 et plus jeunes ayant accompli deux ou trois années de services militaires pendant la Guerre sont maintenus sous les drapeaux, tandis que les soldats des classes 1914 à 1917, appelés en Avril, ont été libérés en Août 1919 ; — Considérant qu'il y a là une injustice flagrante ; — le Conseiller émet le vœu que les soldats des régions libérées des classes 1918 et plus jeunes, ayant passé plus de deux années sous les drapeaux, soient libérés immédiatement. »

Les Bénéfices de guerre

PLET dépose ce vœu, qui est renvoyé à l'examen du Bureau :

« Etant donné que des milliers d'industriels, fabricants et fournisseurs de l'Etat, ont, par suite des prix pratiqués, gagné des sommes considérables, alors que d'autres se ruinaient par suite de l'invasion ; étant donné qu'il faut rechercher une meilleure répartition des charges devant l'énormité des chiffres du budget ; considérant que l'impôt frappant les bénéfices de guerre a été appliqué inégalement et a surtout frappé les petits industriels et fabricants qui n'ont pas su se dérober au fisc par des moyens ingénieux de comptabilité ou autres, le conseiller émet le vœu que la loi soit modifiée et permette de rechercher la source des bénéfices de guerre partout où ils se sont manifestés, principalement en tenant compte, comme bénéfices, des acquisitions de matériel nouveau, constructions nouvelles, achat de terrain ou de château, dotation trop élevée aux chefs ou directeurs ou propriétaires, placements de fonds de toute nature. Le conseiller demande que des punitions inexorables frappent les coupables de dépuis me t. d'écritures et qu'il soient mis en demeure de verser les impôts dus par eux à la Nation. »

La Taxation des Loyers

PLET est aussi l'auteur du vœu suivant :

« Considérant que par suite de la rareté des maisons vacantes dans les pays envahis, le prix des loyers tend de plus en plus à augmenter et atteint des proportions qui ne sont pas en rapport avec la valeur réelle de l'immeuble ; que des propriétaires sans scrupules profitent de cette situation anormale pour faire la hausse à volonté, sans souci des locataires qui sont en l'occurrence affreusement exploités : le soussigné émet le vœu qu'une loi soit votée au plus tôt, portant fixation du prix des loyers, basé sur la valeur réelle de l'immeuble. »

Le PREFET et le PRESIDENT invoquent le respect de la sacro-sainte propriété. Sans s'opposer formellement au vœu, M. VANCAUWENBERGHE est d'avis qu'il convient de consulter les propriétaires d'immeubles.

PLET insiste habilement et avec énergie pour l'adoption de sa proposition.

Conciliant et se plaçant entre les deux parties, DELORY demande qu'il soit spécifié « que les propriétaires ne devront pas abuser de la situation ».

Sous cette forme élastique, approuvée par le Préfet, et M. Vancauwenberghe, mais qui n'a pas l'air de plaire beaucoup à Plet, le vœu est adopté.

Pour les Sans-abri

Le maire de Caudry a, en outre, déposé ce vœu :

« Considérant que, du fait de la guerre et de l'occupation ennemie, un nombre considérable de maisons ont été complètement démolies et d'autres fortement endommagées ; que, de ce fait, les habitants des pays envahis rentrant actuellement dans leurs communes ne trouvent plus de quoi se loger ; qu'il y a cependant dans chaque localité des habitations très vastes dont les propriétaires n'occupent que quelques chambres ; que d'autres restent inhabitées du fait que leurs propriétaires ne sont pas encore rentrés ;

Pour ces raisons, le conseiller général du canton de Clary émet le vœu qu'un recensement des locaux vacants ou inoccupés soit fait dans chaque commune par les soins du maire et transmis à M. le Préfet qui, par voie de réquisition, les mettra à la disposition des réfugiés se trouvant sans asile. »

Ce vœu est adopté, avec cette addition : « et des rapatriés ».

Contre la Tuberculose

M. VANCAUWENBERGHE est l'auteur d'un vœu réclamant des mesures efficaces pour combattre les ravages de la tuberculose.

HENTGES déplore que rien n'ait été fait en France, contrairement à ce que l'on voit à l'étranger, pour enrayer les progrès terrifiants de ce fléau. « Le docteur Ducamp, médecin du bureau municipal d'Hygiène de Lille, m'a certifié dit le maire d'Hellemmes, n'avoir jamais pu faire admettre un tuberculeux dans un sanatorium ! Des malades meurent parce qu'on n'a rien fait pour les sauver. De graves responsabilités sont engagées. A Hellemmes, la municipalité a fait de nombreuses démarches pour faire admettre des adultes dans un sanatorium, et elles sont restées sans effet. Cette situation ne peut durer, car la marche du fléau est en progrès constant, et il faut y mettre obstacle dans l'intérêt supérieur du pays, gravement menacé par le développement alarmant de la tuberculose dans les masses populaires. »

LE PREFET. — Il existe dans la Loire, dans le Lot-et-Garonne des sanatoria pour hommes, où peuvent être admis des malades guérissables. Ceux qui sont irrémédiablement atteints ne sont pas reçus.

M. VANCAUWENBERGHE. — Y a-t-il en France des sanatoria pour femmes tuberculeuses ?

LE PREFET. — Je n'en connais pas.

Ch. VALENTIN. — Cette révélation est effroyable ! On n'a rien fait en France, rien prévu pour tuer la tuberculose, et des milliers de malheureux meurent par suite de cette coupable négligence ! Cette incurie ne peut durer plus longtemps. Il est urgent et indispensable d'examiner cette question d'intérêt public et capital, dans toute son ampleur.

PLET. — Et pour les enfants anormaux, qu'a-t-on fait ?

M. VANCAUWENBERGHE. — Quand la guerre éclata, une section de l'Institut de Ronchin venait d'être réservée et allait être aménagée pour y soigner les enfants anormaux. La question sera de nouveau examinée, avec tout l'intérêt qu'elle présente.

Sur la proposition de Ch. VALENTIN, le Conseil décide de discuter aujourd'hui, samedi, la grave et importante question de la prophylaxie de la tuberculose, qui mérite, à son avis, une attention particulière.

A l'appui de sa demande, l'éloquent conseiller du canton de Gravelines cite une parole de M. Emile Deschanel et provoque des rires approbatifs en l'appelant « le père du futur Président de la République ».

Sur intervention du Président, le Conseil renouvelle le vœu de COUTEAUX relatif à la création d'habitations à bon marché.

Cette question est étroitement liée à celle de la tuberculose, car les taudis constituent des foyers permanents de cette redoutable affection.

Le Réseau du Cambrésis

Après avoir fait opposition à la réforme, le Conseil général de l'Aisne a décidé de construire à voie normale la partie du réseau du Cambrésis située dans ce département, ainsi que la ligne de Guise au Catelet.

On sait que le Conseil général du Nord, dans sa précédente session, avait décidé, à la suite d'une heureuse intervention de M. Bourdon, de reconstituer à voie large, la seule pratique et logique, la partie du réseau intéressant notre département.

M. VANCAUWENBERGHE explique que la moitié des dépenses résultant de la substitution de la voie large à la voie étroite incombera à l'Etat. Le Nord comme l'Aisne, n'auront à supporter les frais d'installation que dans une proportion de 50 pour cent.

M. BOURDON insiste énergiquement sur la nécessité de commencer au plus vite les travaux de terrassement, dans l'intérêt du commerce régional et afin de procurer du travail aux chômeurs. « C'est une œuvre utile, dit-il, nécessaire et urgente. Les travaux doivent être commencés sans retard, où la voie ne doit subir aucune modification de tracé. »

Le Conseil tout entier se range à cet avis et confirme son vote antérieur relatif à la substitution de la voie normale à la voie étroite.

Un vœu de M. VANCAUWENBERGHE demandant la remise en état, le plus tôt possible, de toutes les écoles primaires laïques est adopté malgré quelques objections du Préfet et la séance levée à midi et demi, est renvoyée à 16 h. 1/2.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est reprise avec l'heure normale de retard, en présence d'un quarteron de [illegible]lers.

ENCORE ET TOUJOURS DES EMBOCHÉS

FRANÇOIS TESTELIN, DE CAMPHIN

Sur mandat d'arrêt délivré par le 3e Conseil de guerre de Lille, la gendarmerie a procédé à l'arrestation de Testelin François, 47 ans, de Camphin-en-Carembault, accusé d'intelligence avec l'ennemi et d'avoir dénoncé à l'autorité allemande une demoiselle du pays qui vendait du blé à ses compatriotes.

RENÉ DE SAINT-JEAN, DE SAINT-AMAND

Le nommé de Saint-Jean René 18 ans, de St-Amand, a été arrêté hier et écroué à la Citadelle. Il reconnaît avoir dénoncé Mme Denis, de St-Amand, comme possédant de la laine cachée.

JULES WIART, DE CAMBRAI

Jules Wiart, un emboché de Cambrai, sera conduit aujourd'hui à la frontière belge pour une confrontation.

ALFRED MILLECAMPS, DE RAISMES

Le lieutenant Zwilling vient de terminer l'instruction de l'affaire Millecamps Alfred, 34 ans, électricien aux mines de Raismes-Vicoigne.

En 1915, cet emboché sans vergogne adressait à la commandanture une lettre dans laquelle il indiquait aux Allemands que certains hommes de la commune, notamment Couplet Paul, boulanger, et Plumecq Ferdinand, peron à Raismes, ne paraissaient pas aux appels de contrôle qui avaient lieu régulièrement. Il terminait sa lettre en disant : « Veuillez croire, Monsieur le Commandant, à mes sentiments de sincère admiration pour l'armée allemande.

L'adjoint au maire de la ville, qui ne demeurait vit cette lettre sur un bureau à la commandanture, réussit à s'en emparer, la photographia et la remit à sa place.

Grâce à ce stratagème, la justice est aujourd'hui en possession de la photo de l'original, preuve tellement accablante que l'inculpé a passé aux aveux complets.

Il sera défendu par Me Fernand Lefèvre.

CEUX DE CAMBRAI

M. Bearnais, commissaire spécial a transmis à la préfecture le dossier des enquêtes et affaires dont il est chargé dans la région de Cambrai et qui s'élèvent au nombre de 300.

Parmi ces affaires, 76, consistant en intelligence avec l'ennemi, trafic de l'or et sur les denrées de ravitaillement, dénonciations diverses, etc., ont été retenues et transmises au général commandant la 1re région, service du B. C. R.

Une affaire d'avortement a été transmise au procureur de la République, et deux cent vingt-deux autres ont été classés dans les non-lieu.

Dans ces nombres ne sont pas comprises 35 affaires qui, intéressant des personnes habitant Cambrai même, ont été confiées à M. le Commissaire de police de la ville.

UNE JEUNE MESSINE COUPÉE EN MORCEAUX

SON ASSASSIN, UN CHIMISTE BOCHE, S'EST SUICIDE EN SE VOYANT ARRETE

Metz, 24 octobre. — Depuis quelques jours, la police possédait des indices lui permettant de supposer que l'auteur de l'épouvantable assassinat d'une jeune fille de Metz, dont le cadavre fut retrouvé coupé en morceaux dans la Moselle était un sujet allemand, se nommant Karl Kanio, se disant chimiste.

Cet individu, qui ne vivait que d'expédients, avait employé chez lui comme secrétaire, la victime, Mlle Louise Morbedo, 17 ans, qu'il poursuivait de ses assiduités.

Quelques jours avant la découverte du crime, des voisins de Kanio avaient entendu des gémissements étouffés provenant de l'appartement qu'il occupait.

Arrêté au moment où il sortait de chez lui, Kanio fut enchaîné par les policiers. Il parvint néanmoins à prendre dans sa poche une pastille de cyanure qu'il avait.

L'assassin succomba aussitôt.

Le G.Q.G. a cessé d'exister

LE MARECHAL PÉTAIN A FAIT SES ADIEUX A SES COLLABORATEURS

Chantilly, 24 octobre. — Après plus de cinq années d'existence, le Grand Quartier Général des armées françaises de l'Est a officiellement cessé d'exister depuis le 20 octobre.

A cette occasion, le maréchal Pétain a réuni, à Chantilly, dans un salon de l'hôtel, siège actuel du Grand Quartier Général, les officiers de tous les bureaux et services, et avant de se séparer d'eux, leur a adressé quelques paroles d'adieu.

Après avoir rappelé les grandes heures du succès et rendu un hommage flatteur à un de ses fidèles collaborateurs, le major général Buat, le maréchal a remercié tout son état-major pour la participation à l'œuvre commune, pour les efforts fournis et le rendement obtenu : « Nous allons maintenant, a-t-il dit, avec une émotion difficilement contenue, nous disperser aux quatre coins, mais notre carrière n'est pas terminée et où que vous soyez, je me souviendrai de vous.

Puis le maréchal a serré la main de tous les officiers et leur a offert à chacun, en souvenir, une photographie avec sa signature.

ALPHONSE XIII A LONDRES

Londres, 24 octobre. — Le roi d'Espagne est arrivé à 20 heures 40, à Londres.

Le Président Wilson va mieux

Washington, 24 octobre. — La santé du Président Wilson s'améliore continuellement.